

Offre découverte
6 mois

kto
MAG

TOUS LES 15 JOURS,
TOUS LES PROGRAMMES DE KTO

En vous abonnant, vous profitez
pleinement de votre chaîne



Merci !

PAR CHÈQUE

- Je choisis l'abonnement **découverte 6 mois** et j'envoie un chèque de **29 €**
- Je choisis un **abonnement annuel** et j'envoie un chèque de **55 €**

Vous pouvez aussi vous abonner en ligne sur ktotv.com/ktomag

- Je fais un **don complémentaire** de : €

KTO vit de dons, merci de votre soutien

M. M^{me} Prénom _____ Nom _____ Email _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Délai de réception du 1^{er} numéro : 3 semaines

➔ À compléter et à renvoyer avec votre chèque ou votre IBAN à : KTO Service Abonnement, 59898 LILLE Cedex 09 France

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à KTO, 13 rue du 19 mars 1962, 92240 Malakoff, France. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient communiquées à des tiers, cochez la case

PAR MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

JOINDRE UN IBAN

- Je réalise 10% d'économie en choisissant le mandat de prélèvement et je vous autorise à prélever **12,50 €** chaque trimestre, par paiement récurrent.

Association bénéficiaire : KTO,
13 rue du 19 mars 1962,
92240 Malakoff, France
N°ICS : FR28ZZ564628

Date :
Signature :

KBAF

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'association KTO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'association KTO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Offre découverte
6 mois

kto
MAG

TOUS LES 15 JOURS,
TOUS LES PROGRAMMES DE KTO

En vous abonnant, vous profitez
pleinement de votre chaîne



Merci !

PAR CHÈQUE

- Je choisis l'abonnement **découverte 6 mois** et j'envoie un chèque de **29 €**
- Je choisis un **abonnement annuel** et j'envoie un chèque de **55 €**

Vous pouvez aussi vous abonner en ligne sur ktotv.com/ktomag

- Je fais un **don complémentaire** de : €

KTO vit de dons, merci de votre soutien

M. M^{me} Prénom _____ Nom _____ Email _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Délai de réception du 1^{er} numéro : 3 semaines

➔ À compléter et à renvoyer avec votre chèque ou votre IBAN à : KTO Service Abonnement, 59898 LILLE Cedex 09 France

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à KTO, 13 rue du 19 mars 1962, 92240 Malakoff, France. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient communiquées à des tiers, cochez la case

PAR MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

JOINDRE UN IBAN

- Je réalise 10% d'économie en choisissant le mandat de prélèvement et je vous autorise à prélever **12,50 €** chaque trimestre, par paiement récurrent.

Association bénéficiaire : KTO,
13 rue du 19 mars 1962,
92240 Malakoff, France
N°ICS : FR28ZZ564628

Date :
Signature :

KBAF

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'association KTO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'association KTO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.